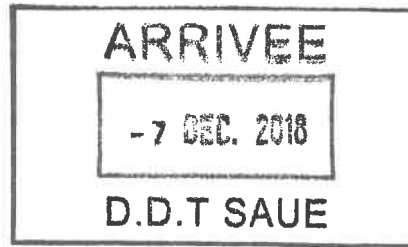




une société d'Abertis

**Direction du Patrimoine**



**Direction départementale  
des territoires**  
Service de l'aménagement  
40, rue Jean Racine  
BP 20317  
**60021 Beauvais Cedex**

Senlis, le **04 DEC. 2018**  
N/Réf : DPAT/GA-2018o203  
Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la Commune de Saint-Maximin.

Madame,

Faisant suite au courrier du 28 novembre 2018 que vous nous avez fait parvenir, je vous informe que la commune de Saint-Maximin, n'est pas traversée par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne l'Élaboration du PLU de la commune précitée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Gwenaëlle AUDOUX



Gestionnaire Administrative